

INSCRIPTION SCOLAIRE 2026-2027

Période et créneaux horaires pour déposer le dossier complet en mairie :

entre le mercredi 11 février et le samedi 28 février 2026 inclus

uniquement les mercredis de 09h00 à 11h30 et de 15h00 à 17h00 et les samedis de 10h00 à 12h00

Mairie de Wavrin, Place de la République 59136 Wavrin – 03 20 58 57 57 choix 1



Guichet Unique

☎ 03 20 58 57 57

guichetunique@ville-wavrin.fr

Cadre réservé à l'Administration

Date d'entrée : _____

Affectation école : _____

☐ Demande de dérogation le : _____

Dérogation : ☐ accordée le : _____ ☐ refusée le : _____

Pour une entrée en :

☐ Maternelle

☐ Elémentaire

Enfant

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ à _____ Département : _____

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

*Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

*Dernière école fréquentée : _____ Ville : _____

Classe actuelle : _____

*Votre enfant présente-t-il un handicap pouvant occasionner un aménagement à réaliser dans l'école ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, vous serez prochainement contacté (s) par notre service.

Parents – Représentants légaux

*Nom parent 1 : _____ Prénom : _____

Autorité parentale : ☐ oui ☐ non

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de Téléphone fixe : _____ N° de Téléphone portable : _____

Adresse mail : _____

*Nom parent 2 : _____ Prénom : _____

Autorité parentale : ☐ oui ☐ non

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de Téléphone fixe : _____ N° de Téléphone portable : _____

Adresse mail : _____

*Composition familiale :

☐ Mariés ☐ PACS ☐ Célibataire ☐ Union Libre ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Date :

Signature du (des) responsable(s) :

INSCRIPTION SCOLAIRE 2026-2027

Pour une 1^{ère} scolarisation à la rentrée de septembre 2026, inscription des enfants nés avant le 31 décembre 2023.

Liste des pièces à fournir pour toute inscription

- Photocopie intégrale de votre livret de famille ou extrait d'acte de naissance de chaque enfant.
- Photocopie du carnet de vaccination (pour les enfants nés à partir du 01/01/2018, le carnet doit comporter les 11 vaccinations obligatoires)

Vous êtes locataires ou propriétaires :

Fournir **un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois** :

- Facture ou attestation d'abonnement de fournisseur d'énergie (gaz, électricité) ou d'eau.
- Facture de téléphone **fixe** (pas de portable)
- Quittance de loyer (sauf propriétaires)

Vous êtes hébergés :

- Attestation d'hébergement sur l'honneur (sur papier libre) à joindre à ce dossier d'inscription. Rendez la signée par l'hébergeant et la famille hébergée, avec la photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois, ainsi qu'une photocopie de sa carte d'identité.

Parents divorcés ou séparés avec jugement :

- Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.
- En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale ou de « garde alternée », attestation de résidence sur l'honneur (sur papier libre) à joindre : l'un des parents indique obligatoirement son domicile.

Parents séparés sans ou en attente de jugement :

- Attestation de résidence sur l'honneur (voir explications ci-dessus).

Pour réserver les services municipaux sur le portail famille (cantine – garderie – mercredis – ACM – séjours), le dossier familial unique est obligatoire.

☐ Vous possédez déjà un accès au portail famille (enfant(s) déjà scolarisé(s)) : vous pouvez ajouter votre enfant en créant son profil.

☐ Vous ne possédez pas d'accès au portail famille : le dossier familial unique (DFU) permettant la création de votre espace sera disponible sur le site internet ou en mairie courant juin 2026 et sera à déposer en mairie impérativement avant le 11 juillet 2026.